

Champeaux, le 14 Juillet 2006 Monsieur le Ministre de l'Intérieur

## RECOURS HIERARCHIQUE

Monsieur le Ministre.

Je me permets de m'adresser à vous pour un recours hiérarchique concernant la fermeture d'une église collégiale en Seine-et-Marne.

En effet, nous sommes une association culturelle qui anime de façon pluri-saisonnière la collégiale de Champeaux (près de Melun et Vaux-le-Vicomte).

La saison la plus importante est depuis 24 ans notre Festival d'Art Sacré qui se déroule, d'habitude, en juin. Nous y accueillons selon les années quelques milliers de personnes qui viennent entendre dans la très belle acoustique de cet édifice gothique, des interprètes de dimension internationale.

Or, cette année, le Préfet de Seine-et-Marne a jugé nécessaire, alors qu'aucun fait nouveau ne s'était produit, de fermer la collégiale 8 jours avant le festival.

J'ai donc demandé, à titre privé, à un architecte spécialisé, expert auprès des Tribunaux, de donner son avis. Celui-ci relève bien qu'il y a un danger à quelques endroits du monument qu'il recommande de condamner, mais pas dans la zone où nous accueillons le public pour les concerts qui aurait pu rester ouverte au public. J'ai donc écrit au Préfet et lui ai communiqué le rapport de cet expert dans la semaine précédant le Festival. Il l'a transmis à l'Architecte des Monuments Historiques qui en a tenu compte pour étoffer son dossier des travaux urgents mais lui-même n'en a tenu aucun compte quant à sa décision qu'il n'a pas voulu aménager. Non seulement, il nous a mis dans une situation financière impossible – plus de 25,000 euros de pertes – mais il nous empêche de poursuivre notre action d'animation culturelle qui se développe aussi avant Noël et Pâques en un Avent Musical et des Pâques Musicales, et cela depuis 14 ans, les seuls dimanches après-midi. Cela empêche aussi l'accueil des nombreux touristes qui passent pour des visites-conférences. Toute cette activité ne peut se faire, vous l'imaginez bien, sans l'accord et le mandat de l'Evêché qui

souhaite faire de ce lieu un pôle spirituel et culturel.

Notre requête porte donc d'abord sur la ré-ouverture partielle de la collégiale, bien sûr, dès que possible. La décision de notre Préfet nous ayant mis en grande difficulté financière, n'y aurait-il pas, pour vos services, une possibilité de trouver des fonds pour nous aider à survivre ?

Cela nous éviterait l'obligation de faire des démarches désagréables et coûteuses pour tout le monde. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de nos plus respectueux sentiments.

> Michel Vauthrin Président

P.S.: l'ensemble des pièces du dossier se trouve sur internet à : collegialedechampeaux.com (site en construction) cliquer « actualités »